

Comment les européens luttent contre la précarité énergétique ?

Michel DERDEVET, président de la Maison de l'Europe de Paris, recevait le 9 avril 2024, pour la première rencontre et conférence du projet LEAP-STEP, à Paris, **Camille GICQUEL**, adjointe au Maire d'Argenteuil, en charge de l'urbanisme, l'aménagement et projets urbains, **Carole LABBE**, conseillère économique à la Représentation de la Commission européenne en France, **Camille DEFARD**, Cheffe du Centre de l'Energie, Institut Jacques Delors, **Hélène DENISE**, chargée de plaidoyer à la Fondation Abbé Pierre.

Carmen AVELLANER, responsable du centre EUROPE DIRECT PARIS a facilité l'intervention des invités et l'interaction avec le public.

Miche DERDEVET : La précarité énergétique a une dimension internationale, la pression russe est un des facteurs de la hausse des prix de l'énergie. On va donc voir quels mécanismes il est possible de mettre en place au niveau local, national et européen pour lutter contre celle-ci.

Carole LABBE : La précarité énergétique est un sujet qui bénéficie d'un cadre institutionnel au niveau européen. Le concept de précarité énergétique était déjà dans la législation européenne dans le troisième paquet énergie de 2009, notamment dans la directive électricité. En 2019, la directive électricité a été révisée et a imposé aux États membres d'effectuer un suivi de la précarité énergétique et de prendre les mesures appropriées pour y faire face. Elle a également demandé la mise en place de mesures et de *reporting* deux fois par an sur ces sujets-là. La précarité énergétique se trouve à la frontière entre la politique sociale et la politique de l'énergie et vient aussi du socle européen des droits sociaux, adopté en 2017, qui fixe des obligations de service public et de protection des consommateurs.

Aujourd'hui, la précarité énergétique est un des éléments majeurs du [Pacte vert](#) et du programme [Fit for 55](#). Avec ce paquet législatif, l'UE souhaite lutter contre précarité énergétique.

- La [directive Efficacité énergétique](#) définit la précarité énergétique en son article 2 et impose que les mesures d'efficacité énergétique et notamment de rénovation des bâtiments visent en priorité les ménages les plus précaires.
- La directive sur la performance énergétique des bâtiments a été révisée en mettant la priorité sur les passoires thermiques.
- Dans ce paquet on a aussi adopté un fonds social pour le climat, qui vise à remédier à l'impact social d'un nouveau système d'échange de quota carbone qu'on va mettre en place dans quelques années sur les bâtiments et le transport routier. Ce fonds contient aujourd'hui 65 milliards d'euros pour accompagner les ménages dans cette transition.
- Ce paquet a également permis de réviser le design du marché de l'électricité afin de permettre que les prix de l'électricité soient moins corrélés au flux du prix du gaz à court terme.

En octobre 2023, une [recommandation sur la précarité énergétique](#) a été adoptée et vise en particulier à aider les États membres et collectivités à accompagner les citoyens. Dans cet objectif, ils ont notamment aidé les municipalités à se doter d'outil et de mesures adaptées pour faire face à précarité.

Il y a deux types de mesures qui peuvent être prises. :

- Les mesures qui font baisser les prix de l'énergie. L'inconvénient de ces mesures est qu'elles n'incitent pas les ménages à réduire leur consommation. L'UE a soutenu les États membres pour apporter une aide au revenu aux personnes les plus précaires.
- Les mesures structurelles qui vont dans le sens de la rénovation énergétique des bâtiments. Elles soutiennent la rénovation des passoires thermiques par exemple. L'inconvénient de ces aides est,

qu'en général elles vont aux propriétaires alors que ménages en situation de précarité sont souvent locataires.

37 % du plan de relance européen est consacré à des financements sur les investissements verts, en particulier sur la rénovation énergétique des bâtiments. L'UE incite également à l'utilisation des énergies renouvelables.

Camille DEFARD : Avec la guerre en Ukraine, la précarité énergétique est devenue une priorité politique. La crise énergétique a engendré une réponse collective avec [REPowerEU](#) qui prévoit une sortie accélérée des énergies fossiles d'ici 2030. Cette réponse collective est déclinée au niveau national donc il y a eu des financements de programmes nationaux pour lutter contre cette crise. Grâce à des aides d'État, la France a, par exemple, pu mettre en place un bouclier tarifaire.

La France est un des pays où l'impact a été le plus faible sur le budget des ménages grâce au bouclier tarifaire. La critique qu'on peut faire sur le bouclier tarifaire est qu'on a arrosé tous les ménages, ce qui n'est pas très efficace d'un point de vue des finances publiques. Il faudrait que les dispositifs de soutien à la consommation d'énergie (type chèque énergie) ciblent les ménages les plus précaires.

Actuellement, il faudrait accélérer la transition qui permettra de protéger de facto les citoyens de forts prix de l'énergie et en même temps de soutenir les ménages qui n'auront pas les moyens d'absorber le choc de prix. Il s'agit de faire baisser la demande et développer les énergies renouvelables. [Fit for 55](#) va jouer un grand rôle. Il est nécessaire prioriser les ménages vulnérables et adopter les outils appropriés pour les aider dans cette transition. Les mesures structurelles telles que la rénovation sont indispensables. Chaque niveau a son rôle à jouer.

La Commission européenne (CE) a donné un cadre très complet et clair, mais ces lois doivent être déclinées dans les prochaines années par les gouvernements nationaux. L'effort repose principalement sur le niveau national. Si les instruments ne sont pas ou mal accompagnés, ils vont pénaliser les publics les plus précaires et entraîner une frustration politique.

L'UE étant régie par le principe d'attribution des compétences, elle ne peut qu'encourager la lutte contre la gentrification. La lutte contre la gentrification est possible mais difficile à mettre en œuvre et souvent on observe un manque de volonté politique mais aussi de ressources humaines, techniques et financières.

Hélène DENISE : Son intervention porte sur le contexte français. Les passoires thermiques en France diminuent mais la précarité énergétique augmente. Depuis la crise du Covid-19, deux millions de personnes sont tombées sous le seuil de pauvreté monétaire et cela impacte la précarité énergétique. Il y a également un contexte de crise de l'énergie suite à l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine. Le bouclier tarifaire a permis de diviser par deux l'impact de la crise sur les ménages mais il n'a pas empêché une grosse augmentation des prix. En 2020, 53 % des ménages étaient en restriction de chauffage contre 79 % en 2022. 31 % des ménages français ont du mal à payer leurs factures d'électricité en 2022 contre 18 % en 2020.

Actuellement, le bouclier tarifaire est en train de s'éteindre. On observe une augmentation de 10 % sur les prix du gaz et de l'électricité récemment alors que le chèque énergie n'augmente pas. De plus, il y a des difficultés à aller atteindre ceux qui ont le plus besoin.

S'agissant des coupures d'électricité, en France, EDF en 2021 a annoncé ne plus couper l'électricité chez ses clients. Cela a permis une baisse de 40 % des coupures mais a entraîné une augmentation des réductions de puissance. Il reste 150 000 coupures d'électricité par an en France.

Au niveau des aides à la rénovation, jusqu'en 2024, on avait du mal à atteindre les ménages pour des rénovations performantes. Il s'agissait la plupart du temps de petites rénovations et le reste à la charge des ménages était très élevé. Il y a eu une réforme en 2024 avec une augmentation des subventions allant jusqu'à 90 % pour les ménages les plus pauvres, que les collectivités et associations pouvaient compléter. Il y avait une volonté d'aller vers la fin des mono-gestes. Très récemment, on a eu retour des mono-gestes qui n'ont qu'un faible impact sur la précarité énergétique.

La [fondation Abbé Pierre](#) a mis en place des programmes pour lutter contre la précarité énergétique :

- Le programme SOS Taudis, qui aide les ménages qui mènent des travaux et n'arrivent pas à payer le reste à charge. Ce projet s'adresse principalement aux passoires thermiques et plus particulièrement les logements indignes.
- Le programme Toit d'abord, qui subventionne les logements sociaux. Il permet la prise en charge de jusqu'à 10 % du projet de rénovation pour améliorer les performances thermiques des logements loués à des ménages modestes.
- Ils effectuent également du soutien aux locataires dans l'accès au droit. Ils travaillent notamment sur les questions d'interdictions de location de passoires thermiques qui commencent à se mettre en place en France.

Camille GICQUEL : L'action de la mairie d'Argenteuil pour lutter contre la précarité énergétique vise à faciliter les diagnostics, informer, former et sensibiliser, encourager les bailleurs à la rénovation ainsi que repérer et aider les ménages en situation de mal logement et de précarité énergétique.

Dans le cadre du Plan climat air énergie territorial, la ville mène des actions très concrètes qui touchent des secteurs différents. S'agissant des copropriétés, elle a lancé une Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain sur certains secteurs définis et une opération de requalification des copropriétés dégradées. S'agissant des logements sociaux, elle a conduit des rénovations dans le cadre du Plan stratégique de Patrimoine. Elle a également agi pour la rénovation énergétique de logements individuels. Pour les bâtiments publics, la ville a pris des mesures d'économie d'énergie et a mené des plans de rénovation d'amélioration des bâtiments.

La ville est inscrite à la première édition du concours Cube ville 2024. Il accompagne la dynamique initiée auprès des agents éco-ambassadeurs de la Ville pour réduire la consommation d'énergie. La participation d'Argenteuil vient s'inscrire dans une démarche globale de sobriété énergétique engagée depuis plusieurs années sur le patrimoine bâti.

Les actions de la ville sont menées à plusieurs niveaux. Au niveau des copropriétés, elle effectue des sondages afin d'identifier le potentiel en géothermie. Elle agit également sur le réseau de chaleur urbain. Plus de quinze mille foyers sont alimentés par une chaufferie alimentée par la revalorisation des déchets à 80%, bientôt via un Data Center. Elle souhaite également que les constructions neuves soient plus performantes. De plus elle réalise des travaux type isolation et raccordement.

Elle mène également des actions institutionnelles auprès des ménages pour lutter contre la précarité énergétique. Il y a d'abord les guichets France service déployés dans l'ensemble des maisons de quartiers, donc le plus à proximité possible des citoyens pour dépasser les barrières visibles et invisibles. Ce sont des lieux d'accueil et d'écoute entre les habitants et les experts.

Il y a également Quartiers 2030 qui permet des rencontres participatives autour du nouveau Contrat de Ville. Il y a également un travail effectué sur les documents d'urbanisme réglementaires, notamment le SDRIFe et PLUi. Ils ont également établi une Charte de la construction durable qui fixe un cadre aux professionnels de l'immobilier pour arrêter les constructions non durables. Le

Soliprojet met en place un dispositif de conseils techniques et financiers gratuits pour accompagner les propriétaires et copropriétaires.

Ils ont aussi signé la convention pour l'opération de requalification des copropriétés dégradées (ORCOD) qui résulte d'une collaboration entre autorités locales, régionales et métropolitaines.

Dans le cadre de la crise énergétique actuelle, les entreprises ont pu solliciter des aides auprès de leurs fournisseurs d'énergie, d'un accompagnement de la CCI Paris Ile de France, du Territoire Boucle Nord de Seine et de l'ADEME pour des rénovations énergétiques, solarisations, boucliers tarifaires, tarifs garantis ou amortisseurs d'électricité.

Questions du public :

- Qu'en est-il de l'effet pervers des aides pour lutter contre la précarité énergétique ?
Il y a toujours des risques de malfaçons des politiques publiques. On va forcément tâtonner, il va y avoir des défis car elles essayent de régler des inégalités qui existent déjà. Il n'est pas grave de commettre des erreurs mais il est grave de les répéter. Toute politique publique fait l'objet d'imperfections qu'il faut corriger. Il y a des limites. C'est censé être une transition vers un modèle énergétique beaucoup plus économe.
- Est-ce que le secteur des transports pourrait être inclus dans les indicateurs ou pas ?
Oui car toutes les sources énergétiques sont concernées.
- Quelles sont les zones les plus touchées par la précarité énergétique ?
Toutes les zones peuvent être touchées puisque cela dépend du bâtiment. La précarité énergétique et les passoires thermiques ne sont pas identiques car ça dépend aussi des revenus.
- D'où provient l'argent pour réaliser tous ces travaux au niveau de la ville d'Argenteuil ?
L'argent vient d'aides et d'actions collectives.
- A partir de quelle somme due sont appliqués les coupures énergétiques ?
Cela dépend des fournisseurs d'énergie. Quand il y a des factures d'impayés, il y a trois relances avant que le fournisseur d'énergie coupe l'électricité. Parfois il suffit d'une seule facture d'impayé. Normalement, un [décret français](#) prévoit que s'il y a facture d'impayé, il y a un délai de 2 mois avant la coupure d'électricité pendant lequel un minimum d'électricité doit être fourni aux ménages.